

devient de plus en plus important à mesure qu'évolue la structure des groupes d'âge de notre population.

À l'heure actuelle, 8 p. 100 de tous les Canadiens ont plus de 65 ans. Mais, en 1985, au moins 13 p. 100 de nos citoyens auront plus de 65 ans. Cet accroissement, allié au fait que les familles ont tendance à devenir moins importantes, signifie que nous pourrions bien faire face à une pénurie grave de main-d'œuvre dans les années à venir. C'est pourquoi l'apport que nos citoyens âgés peuvent faire à la population active n'en sera que plus important. À l'heure actuelle, cette évolution démographique signifie qu'une population active moins importante devra subvenir aux besoins d'un plus grand nombre de retraités. Accepter cette motion visant à verser des pensions de retraite à 60 ans ne ferait qu'aggraver la situation.

Deuxièmement, voyons ce qu'il en coûterait pour verser une pension et le supplément de revenu garanti à ceux qui prennent leur retraite entre 60 et 65 ans. Ce coût s'élèverait à environ 1.2 milliard de dollars. Cette mesure en elle-même doublerait la part actuelle du gouvernement fédéral dans l'assistance publique. Il faut bien trouver cet argent quelque part. En fait, il proviendra des impôts payés par les autres Canadiens aux dépens d'autres besoins de la société. Là comme partout ailleurs, lorsqu'il s'agit de dépenses de l'État, nous établissons un choix de priorités.

● (1620)

Devrions-nous en priorité verser un supplément financier à un petit nombre d'éléments de la population qui, pour la plupart, ont des emplois fort lucratifs, avant de nous attaquer aux problèmes immédiats de la pauvreté au Canada? Si nous désirons vraiment lutter contre la pauvreté au Canada, il faut que nous mettions nos ressources à la disposition des plus mal lotis, non de vastes couches de la société, que nous en fassions profiter des catégories bien déterminées de pauvres, de handicapés et de personnes dans le besoin.

L'État procède actuellement à une étude d'ensemble de ses programmes de sécurité sociale en vue d'améliorer la répartition du revenu dans tout le Canada. La réforme sur laquelle débouchera cette étude devrait profiter aux personnes âgées aussi bien qu'aux autres catégories de la population, mais en même temps tenir compte de leurs besoins à titre individuel, au lieu de les considérer globalement sans tenir compte de leurs besoins particuliers.

Enfin, cette résolution part du principe que la majorité des personnes âgées de 60 à 65 ans veulent prendre leur retraite. C'est loin d'être toujours le cas. Je connais de nombreux exemples de personnes qui ont été obligées de prendre leur retraite à 65 ans et l'ont fait à contrecœur, sachant qu'elles auraient pu continuer à exercer un travail satisfaisant pendant des années. Offrir les prestations payables en vertu du Régime de pensions du Canada aux personnes âgées de 60 ans, c'est tout simplement encourager l'industrie privée à mettre les employés à la retraite plus tôt.

Autrefois, les entreprises ont eu tendance à accepter l'âge auquel commencent les versements en vertu du Régime de pensions du Canada comme l'âge normal de la retraite obligatoire aux fins de leurs régimes privés. Lorsque l'âge d'admissibilité aux prestations de sécurité sociale est passé de 70 à 65 ans, de nombreuses entreprises privées ont ramené à 65 ans l'âge de la retraite obligatoire. Ramener cet âge à 60 ans, ce serait handicaper de nombreux Canadiens qui ne souhaitent nullement prendre leur

### *Sécurité de la vieillesse*

retraite à cet âge, et qui peuvent encore avoir une activité productrice pendant des années.

De plus en plus de Canadiens et d'Américains mettent en doute les bienfaits de la retraite anticipée et de la pratique répandue de la mise à la retraite obligatoire. D'après une étude du Conference Board, par exemple, dans le cas des sociétés qui proposent déjà des programmes de retraite anticipée, 10 p. 100 seulement des employés admissibles profitent de cette possibilité. L'idée selon laquelle il serait préférable d'en revenir à un système de retraite facultative, compte tenu de la prolongation de l'espérance de vie et de la capacité productive de nombreuses personnes âgées de plus de 65 ans, ne manque pas de poids.

Depuis une décennie, la publicité et les media exaltent la «génération Pepsi», c'est-à-dire les jeunes de moins de 25 ans; trop d'entre nous se sont ainsi laissés persuader que le monde appartient exclusivement aux jeunes, que les années productives d'un homme ou d'une femme sont terminées lorsqu'il atteint 60 ans, ou même plus tôt. Ce n'est pas vrai. Ainsi, si nous devons adopter pour les députés la mise à la retraite obligatoire à l'âge de 65 ans, nous perdrons la collaboration précieuse de ces collègues, entre autres, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) ainsi que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Ce serait vraiment dommage.

**Des voix: Bravo!**

**M. Maine:** Je me préoccupe particulièrement du nombre de sociétés industrielles qui, actuellement, répugnent à embaucher des employés âgés et s'intéressent tellement aux jeunes gens brillants qu'elles en viennent à oublier l'expérience des employés plus âgés. C'est une forme d'injustice subtile, mais socialement destructive. À mon avis, nous devrions parler un peu moins d'abaisser l'âge des pensionnés et nous préoccuper un peu plus d'aider les employés âgés et expérimentés à se faire embaucher et à faire reconnaître leurs capacités.

Le gouvernement a décidé de mettre en valeur les grandes possibilités offertes par les personnes âgées du Canada—possibilités de production qui sont actuellement exploitées par des programmes, par exemple Nouveaux horizons. Ce n'est pas sans raison que ce dernier programme a été le plus réussi et le plus largement accepté de tous ceux que le gouvernement fédéral a jamais lancés. Il faut bien l'admettre, ce genre de programme, qui emploie des personnes âgées et favorise leurs activités, l'emporte sur une simple extension du Régime de pensions, il est plus rentable.

Le Service administratif canadien d'outre-mer est un autre exemple du travail que peuvent fournir les Canadiens âgés non seulement pour leur pays, mais également à l'étranger. C'est un organisme subventionné par le gouvernement fédéral; à la demande des pays en voie de développement, il envoie annuellement plus de 200 Canadiens à la retraite—ayant pour la plupart de 65 à 70 ans—afin qu'ils contribuent, par leur expérience et leur compétence, à résoudre les difficultés ou les problèmes que rencontrent ces pays. Les Canadiens âgés ont de cette manière aidé plus de 40 pays. Cette année, dans le cadre du programme, des Canadiens âgés ont travaillé bénévolement à une vaste gamme de projets. Par exemple, certains ont travaillé à augmenter la production d'orge du Sri Lanka, à améliorer la location de voitures en Thaïlande et à moderniser les hôtels du Nigeria. Ils sont en train de prouver que non seulement les jeunes Canadiens, mais aussi les personnes âgées peuvent contribuer au développement partout dans le monde.